



Processus d'évaluation et d'instruction de l'accréditation des formations et écoles doctorales

VAGUE E

Jean-Marc Geib
Directeur du département d'évaluation des formations

Septembre 2017





1 - NIVEAUX LICENCE ET MASTER



NIVEAUX LICENCE ET MASTER

Grands traits

1. L'évaluation du Hcéres s'appuie sur une structuration en champs de formations de la dimension formation de l'établissement.
2. L'évaluation du Hcéres est une évaluation de l'offre de formation L, LP, M de l'établissement. Elle s'appuie sur une autoévaluation bilan-perspective de l'offre actuelle en termes de mentions.
3. L'évaluation du Hcéres se conclut par un avis sur le projet de l'établissement en matière d'accréditation.

CHAMP DE FORMATIONS

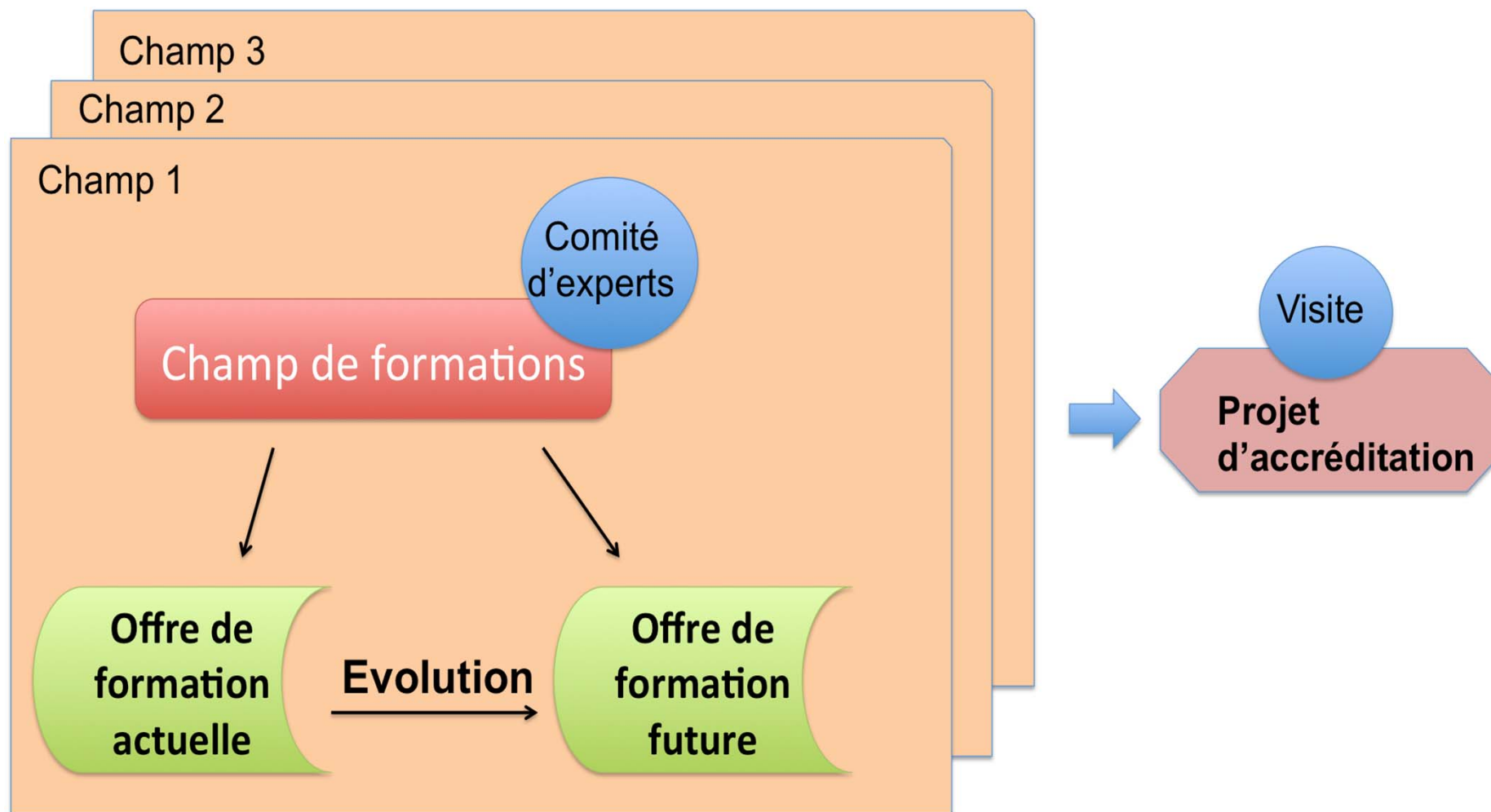
Un champ de formations joue **un rôle d'affichage stratégique** pour l'établissement. La présentation en champs représente la volonté institutionnelle de structuration du potentiel de l'établissement en matière de formation.

Un champ n'est pas obligatoirement le reflet de l'organisation interne de l'établissement en composantes, départements ou facultés, ni n'est cloisonné aux disciplines traditionnelles ; **il représente le potentiel de l'établissement en matière de formation dans une thématique donnée, stratégique pour l'établissement.**

La structuration d'une offre de formation en champs de formations est définie par l'établissement, **à sa convenance**. Un champ peut être présenté par un seul établissement, co-présenté par plusieurs établissements, ou encore présenté au niveau du site.

Un champ doit être compris de manière extensive, c'est-à-dire décrivant toutes les formations et diplômes (évalués ou non par le Hcéres) qui participent à l'émergence de l'axe stratégique qui lui correspond.

UN PROCESSUS EN DEUX TEMPS



L'ÉVALUATION EN CHAMPS DE FORMATIONS

Un dossier par champ (pour le 20 septembre 2018)

Un dossier « champ » vise trois objectifs :

1. Fournir les éléments de contexte expliquant la présence de ce champ et, si cela est possible, le bilan sur la dernière période de ce champ en matière d'affichage externe et d'organisation interne.
2. Fournir le bilan de l'autoévaluation des formations actuelles regroupées dans le champ.
=> Dossiers « formation »
3. Fournir les objectifs stratégiques, organisationnels et opérationnels associés au champ pour la prochaine période ainsi que des propositions d'évolution de l'offre de formation associée au champ.

DOSSIERS « FORMATION »

Un dossier pour chaque formation du champ

(pour le 20 septembre 2018)

Licence (ou grade licence), licence professionnelle et master (ou grade master), *incluant les MEEF et les DFG et DFA de santé.*

Chaque dossier « formation » contient :

- une synthèse (au niveau de la mention) de l'**autoévaluation** de la formation selon le schéma mis en place dans l'établissement,
- des **données quantitatives** relatives à la formation,
- des **perspectives** d'amélioration et/ou d'évolution envisagées.

Documents de référence : référentiels et aides à la rédaction pour les champs et les formations

ORGANISATION

Un comité d'experts pour chaque champ.

Un comité = un président, 4 académiques, un professionnel, un étudiant.

Un comité a pour mission de réaliser l'évaluation du champ dans toutes ses dimensions : la pertinence, la cohérence et le potentiel du champ ainsi que la qualité des formations et de l'autoévaluation des formations.

Ce comité produit un rapport d'évaluation sur le champ auquel sont annexées des fiches d'évaluation pour chacune des formations du champ.

Dans un deuxième temps les présidents des comités évaluent le projet de l'établissement en matière d'accréditation et produisent, **après visite**, un avis sur les formations proposées.

LE PROJET D'ACCRÉDITATION

Un unique dossier (dit *dossier d'accréditation*)

Selon un calendrier qui va dépendre de l'avancée des évaluations (**entre février et juin 2019**).

Un tel dossier consiste en une présentation des éléments contextuels qui sous-tendent la nouvelle offre, ainsi que la présentation des formations qui sont proposées à l'accréditation (une simple fiche de présentation est demandée pour chaque formation). *Attention : il ne s'agit pas de l'évaluation des maquettes des formations futures (qui ne sont pas demandées).*

La phase d'évaluation du projet d'accréditation comprend une visite d'experts dans l'établissement. Un rapport d'accréditation provisoire est fourni à l'établissement en amont de la visite.

Documents de référence : aide à la rédaction du dossier d'accréditation.

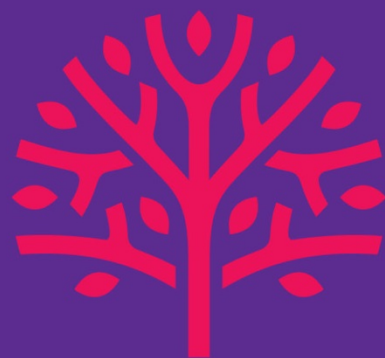


2 – LES ECOLES DOCTORALES



EVALUATION DES ÉCOLES DOCTORALES

- **Un dossier unique pour chaque projet d'ED en vue d'accréditation (pour le 20 septembre 2018)** contenant une partie « bilan/autoévaluation » de l'ED (ou des ED) participant au projet de la nouvelle école et une partie « projet ».
- **Une visite sur site d'une demi-journée pour chaque projet d'ED**, par un comité composé de 5-6 experts dont un expert « jeune docteur ».
- **Pour un site :**
 - Une réunion plénière organisée par le site, devant l'ensemble des comités, pour présenter le contexte, la stratégie et l'organisation de la formation doctorale du site (collège doctoral ou structure équivalente).
 - Visites des ED (1/2 journée/ED) regroupées sur deux ou trois jours.
 - Trois critères d'évaluation : 1) fonctionnement et adossement scientifique de l'ED, 2) encadrement et formation des doctorants, 3) suivi du parcours professionnel des docteurs.



hceres.com

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)